



HAL
open science

”L’aide publique au développement et son impact sur les Etats du Sud. Analyse sur 60 ans d’expérience au Cameroun”

Liliane Nana Nounga Erika, Valéry Iragi Ntwali

► To cite this version:

Liliane Nana Nounga Erika, Valéry Iragi Ntwali. ”L’aide publique au développement et son impact sur les Etats du Sud. Analyse sur 60 ans d’expérience au Cameroun”. *Studia Europaea*, 2023, 68 (2), pp.35-69. 10.24193/subbeuropaea.2023.2.02 . hal-04382369

HAL Id: hal-04382369

<https://hal.u-pec.fr/hal-04382369>

Submitted on 9 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour citer l'article :

Liliane Nana Nounga Erika et Valéry Iragi Ntwali, « L'aide publique au développement et son impact sur les États du Sud. Analyse sur 60 ans d'expérience au Cameroun », *Studia UBB. Europaea*, LXVIII, 2, 2023, 35-69.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET SON IMPACT SUR LES ÉTATS DU SUD. ANALYSE SUR 60 ANS D'EXPÉRIENCE AU CAMEROUN

Nana Nounga Erika Liliane*, Valéry Iragi Ntwali *

Abstract

While official development assistance has had a positive impact in Asian countries, the situation remains disappointing in sub-Saharan Africa, and particularly in Cameroon. A number of variables explain this failure to achieve the objectives of official development assistance : while donors have repeatedly granted funds, it is no less true that they do not follow them up harmoniously in terms of implementation and allocation. Similarly, the responsibility of recipient states should be questioned. This article sets out to do just that, drawing on documentary research to understand the responsibilities of each party and to see to what extent official development assistance could also contribute to the development of the African continent.

Keywords : public aid, development, Southern State, Cameroon

Introduction

Il est un constat que bénéficiaire de l'APD depuis déjà pratiquement soixante ans, le Cameroun ne se retrouve qu'au stade de pays intermédiaire de tranche inférieure. Un revenu

* Experte en relations internationales et études du développement, diplômée des Universités de Szeged-Hongrie et Senghor d'Alexandrie-Egypte, Nana Nounga Erika Liliane s'intéresse à l'APD dans le contexte de l'Afrique subsaharienne et les relations Europe-Afrique dans une perspective de développement. Courriel : nanaerika85@yahoo.fr

* Juriste et Politiste, chargé d'enseignement à l'IEP-Fontainebleau/Univ. Paris XII, chercheur attaché au Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt (UR 7373 LIPHA) des Universités Paris-XII Val de Marne et Gustave Eiffel (France) et au Centre d'études Africaines de l'Université Babes Bolyai (Roumanie). Courriel : valerynt.iragi-ntwali@u-pec.fr

net brut (RNB) par habitant en 2019 compris entre 1 036 - 4 045 USD courants¹ - comparé par exemple à la Corée qui était bénéficiaire de l'APD à la même période et se trouve être désormais parmi les membres du comité d'aide au développement (CAD)².

Par ailleurs, nous nous sommes penchés sur la responsabilité de l'État quant aux espoirs nourris d'être émergent d'ici l'horizon 2035. Le chantier étant en cours, il est impératif que toutes les ressources financières et techniques aussi bien sur le plan interne qu'externe soient non seulement mobilisées mais qu'elles soient orientées vers des secteurs prioritaires avec des résultats concrets et visibles sur le terrain. La situation du Cameroun étant similaire à celle de nombreux pays africains, il est capital que les questions de paix, de sécurité et de corruption trouvent solution car tous les pays africains sont en rouge selon l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency Internationale en 2020³. Ces défis précités constituent de véritables freins au développement de tout pays. Ce qui est surprenant est que le mécanisme de l'APD prévoit aussi une responsabilité de l'État bénéficiaire mais, il ne dédouane pas celle des donateurs. Ce qui suscite l'intérêt de savoir d'où viendrait le blocage des objectifs de l'aide publique au développement ; serait-ce au niveau des États bénéficiaires, ou alors des donateurs ?

La réponse à cette question peut être cherchée dans les circonstances même de naissance du concept d'aide publique au développement. Ce dernier a émergé à partir de la fin des années 1950. Il s'est imposé parallèlement à l'accession à l'indépendance des anciennes colonies. On est alors en pleine guerre froide et les puissances occidentales veulent conserver des liens avec les nouveaux pays indépendants. En France, le général de Gaulle voit dans l'Aide publique au développement (APD) un moyen de maintenir un lien et une certaine influence sur les anciennes colonies. La stratégie était alors de changer les noms des instruments qui existaient pour gérer les colonies. La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, qui était la banque des colonies depuis 1944, devient la Caisse Centrale de Coopération Économique (elle existe toujours et s'appelle maintenant l'Agence Française de Développement). Le franc CFA, franc des Colonies Françaises d'Afrique, est gardé, mais la signification de son nom est habilement changée. Il devient le franc de la Coopération Financière d'Afrique en Afrique central et le franc de la Communauté Financière d'Afrique en Afrique de l'Ouest qui, en 2020 est remplacé par l'ECO. L'Aide Publique au Développement (APD) est largement inspirée du plan Marshall en Europe. La réflexion théorique sur le développement attribue alors un rôle actif à l'aide internationale, soulignant le besoin d'accélérer les investissements pour soutenir la croissance et donc, la nécessité d'apporter des

¹Nouvelle classification des pays en fonction de leur revenu : 2020-2021, 01 juillet 2020. <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/nouvelle-classification-des-pays-en-fonction-de-leur-revenu-2020-2021>. Consulté le 25 avril 2022.

² Principales conclusions et recommandations du CAD <https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/Principales-conclusions-recommandations-CAD-Coree-2018.pdf>. Consulté le 25 avril 2022.

³ Indice de perception de la corruption 2020 https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2021/01/CPI2020_Report_FR-WEB.pdf. Consulté le 24 avril 2022.

financements extérieurs, car l'épargne dans les pays en développement est insuffisante pour financer les investissements au niveau souhaitable.

Les pays donateurs considèrent qu'ils ont tout intérêt à ce que les pays bénéficiaires se développent et deviennent ainsi des partenaires économiques plus intéressants⁴. Le 13 janvier 1960, le Groupe d'assistance pour le développement (GAD) est créé afin de servir de lieu de consultation entre les donateurs sur l'aide apportée aux pays en développement, le GAD qui plus tard prend le nom de Comité d'aide au développement (CAD) est alors composé de 11 membres dont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Portugal, la Commission de la Communauté économique européenne (CEE) – la CEE qui est aujourd'hui l'Union européenne (UE) -, du Royaume-Uni et du Pays-Bas⁵.

Mise donc sur pied par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)⁶, l'aide publique au développement a été adoptée en 1969 par son Comité d'aide au développement (CAD) comme référence de financement de l'aide extérieure⁷. Pratiquement soixante ans plus tard, le constat est amer pour ce qui est du continent Africain qui peine à se développer contrairement au continent Asiatique. Considéré pourtant comme plus avantageux par rapport au continent Asiatique dans les années soixante, les auteurs Africains du « Modèle asiatique » pensent que l'Afrique n'a pas su miser sur les facteurs qui l'auraient propulsé comme l'a fait l'Asie en investissant par exemple dans la production et en s'assurant que les bienfaits de la croissance soient distribués à toutes les couches sociales⁸.

L'APD ayant fait ses preuves de manière positive sur le continent asiatique⁹, pourquoi n'a-t-elle pas eu le même effet en Afrique quand on sait que dans les années 60 les deux continents étaient pratiquement au même niveau ? S'agit-il d'un problème de gestion ou alors d'orientation de l'aide, étant entendue que la responsabilité des donateurs et des bénéficiaires quant aux résultats obtenus en matière d'aide est évoquée dans l'Accord de Paris ? Pour ce qui est du Cameroun, l'inquiétude centrale est celle de savoir si les objectifs définis dans la nouvelle stratégie en cours qui doivent permettre à ce dernier d'être émergent d'ici l'horizon

⁴ L'historique de l'APD, <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0542-il-est-temps-de-reviser-les-objectifs-de-l-aide-publique-au-developpement>. Consulté le 25 avril 2022.

⁵ Le CAD 50 ANS, 50 Dates clés, page 5/72 <https://www.oecd.org/fr/cad/47072147.pdf>. Consulté le 25/04/2022.

⁶ Organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure. Elle s'appuie sur 60 ans d'expérience et de connaissances pour préparer le monde de demain. Qui nous sommes ; <https://www.oecd.org/fr/apropos/>. Consulté le 25/04/2022.

⁷ OCDE, L'aide publique au développement (APD), disponible sur <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>. Consulté le 25/04/2022.

⁸ L'aide publique au développement doit se recentrer sur l'agriculture et l'éducation en Afrique, Question d'Europe n°586, disponible sur <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0586-l-aide-publique-au-developpement-doit-se-recentrer-sur-l-agriculture-et-l-education-en-afrique>. Consulté le 26/04/2022.

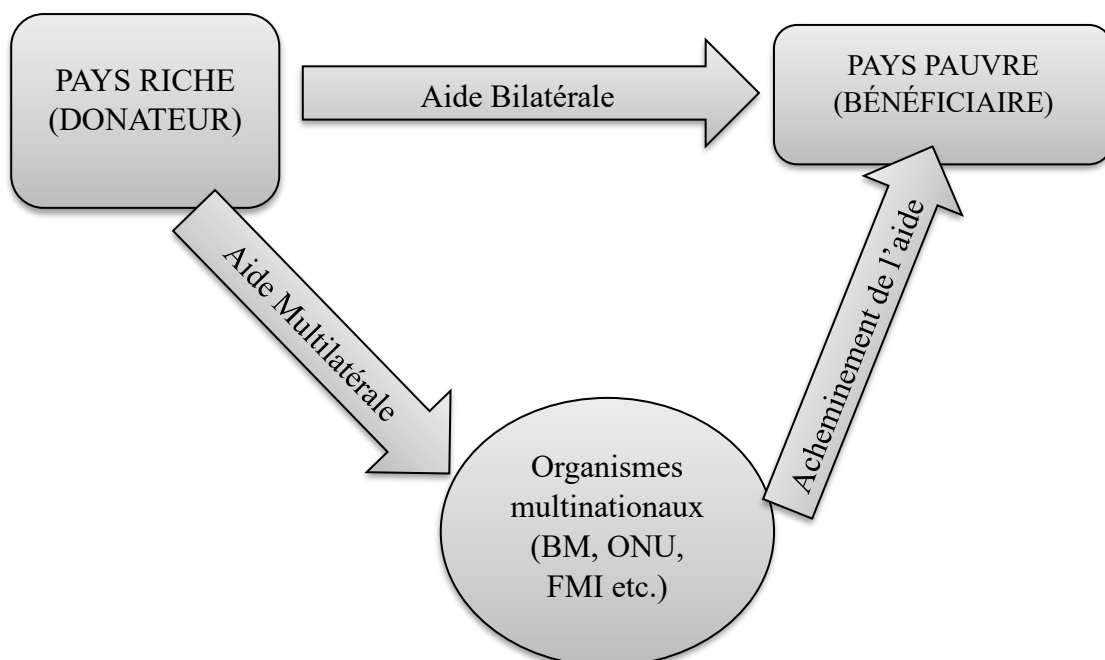
⁹ *Ibid.*

2035 seront atteints au regard de la corruption grandissante et presque institutionnalisée aux côtés des défis sécuritaires qui secouent le pays ?

Une recherche documentaire basée sur l'exploitation des différents documents : rapports d'institutions internationales, régionales et nationales aux côtés d'une revue de la littérature sur l'APD et les objectifs du développement durable permet de rendre compte de l'impact de l'APD sur l'émergence du Cameroun au regard de sa stratégie nationale de développement après 60 ans d'expérience.

Fondements théoriques de l'APD : formes et limites

Selon la définition du CAD de 2007, l'APD peut être financée soit par les dons soit par les prêts. Ces deux modes de financement se matérialisent également sous deux formes qui constituent les canaux de la coopération entre les pays donateurs et receveurs. Il s'agit de la forme bilatérale et multilatérale. De façon basique, l'aide est dite bilatérale lorsque le financement du pays donateur (riche) va directement au pays bénéficiaire (pauvre), elle est dite multilatérale lorsque le financement du pays donateur transite par les organismes multinationaux tels que la Banque mondiale, le FMI, l'ONU etc. ayant des programmes en place dans les pays bénéficiaires. La figure suivante étale une illustration de ces transactions :



Qu'il s'agisse de la forme bilatérale ou multilatérale, on distingue trois types d'aide à savoir l'aide aux projets d'investissement, l'aide programme et la coopération technique. Le premier type étant destiné à accroître principalement le capital physique des pays bénéficiaires et du coup à faciliter les investissements. Le second comprenant le soutien budgétaire, l'aide à la balance des paiements et les contributions permettant de financer des plans de

développement. Et le dernier type incluant les activités financées par un pays donneur ayant pour but d'améliorer le stock de capital intellectuel des pays bénéficiaires.

Le financement de l'aide rencontre quelques limites définies par le CAD en fonction de son utilisation. Il s'agit notamment « *de l'aide militaire : aucun équipement ni service militaire ne peut être déclaré APD. Du Maintien de la paix : la plupart des dépenses de maintien de la paix sont exclues, en ligne avec l'exclusion des coûts militaires. De l'énergie nucléaire : peut être déclarée en tant qu'APD, à condition que l'utilisation soit destinée à des fins civiles. Et enfin des programmes culturels : éligibles au titre de l'APD s'ils renforcent les capacités culturelles des pays bénéficiaires...* »¹⁰. D'autres limites ou obstacles qui peuvent être imputées à l'aide sont celles qui entravent son efficacité à savoir l'aide liée ou celle octroyée à des fins géopolitiques. Selon l'OCDE, l'aide liée désigne « *les dons ou prêts du secteur public pour lesquels les marchés sont limités à des entreprises du pays donneur ou d'un petit groupe de pays. L'aide liée empêche donc souvent les pays bénéficiaires d'utiliser de façon optimale les fonds alloués pour l'achat de services, de biens ou de travaux* »¹¹. Quel est donc l'intérêt de l'aide dans ce cas si le pays bénéficiaire n'est pas libre de choisir la solution qui lui revient moins chère par exemple dans l'achat de biens ou services ? Toutefois, ces conditionnalités ont été certes réduites au fil des années grâce aux travaux du Comité d'aide au développement (CAD) sur le déliement de l'aide mais il n'en demeure pas moins que certains pays continuent avec cette pratique¹².

Le caractère géopolitique de l'aide est également un obstacle à l'aide dans la mesure où les pays donateurs ont tendance à accorder l'aide aux pays avec qui ils sont liés soit par un passé historique soit pour des intérêts politiques. Nous avons par exemples la France (dans l'intérêt de ses anciennes colonies), les États-Unis (en faveur du Moyen Orient), le Japon (en faveur des pays qui votent dans son sens aux Nations unies). Un sérieux manque d'objectivité se dégage et laisse voir clairement qu'au-delà de la lutte contre la pauvreté l'aide publique au développement cache d'autres intérêts¹³.

De la fatigue à l'impact des objectifs du millénaire pour le développement sur l'APD

Le financement de l'aide publique au développement (APD) s'est fait à l'origine par 11 membres comme évoqué dans l'introduction. Au fil des années, le nombre des membres est

¹⁰Aide publique au développement : définition et champ ouvert, <https://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampouvert.htm#ODA2017>. Consulté le 25/04/2022.

¹¹ Le déliement de l'aide : le droit de choisir,

<https://www.oecd.org/fr/developpement/ledeliementdelaidedroitdechoisir.htm#:~:text=L'aide%20li%C3%A9e%20d%C3%A9signe%20les,de%20biens%20ou%20de%20travaux>. Consulté le 17/06/2022.

¹² Pierre Jacquet, « Les enjeux de l'aide publique au développement », Politique étrangère, Vol.4, Hiver, 2006, pp. 941-954. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-941.htm>. Consulté le 6/08/2022.

¹³ *Ibid.*

passé à 30¹⁴ ce qui a permis une mobilisation plus importante des ressources de financement. Parallèlement à l'augmentation du nombre de donateurs, le nombre de bénéficiaires connaîtra également des changements. Ainsi, la première liste des pays bénéficiaires de l'APD établie par le comité d'aide au développement (CAD) en 1969 comprend tous les pays et territoires d'Afrique à l'exception de l'Afrique du Sud, et d'Amérique à l'exception des États-Unis et du Canada, les pays non communistes d'Asie et d'Océanie à l'exception de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle Zélande les pays européens suivants : Chypre, Espagne, Gibraltar, Grèce, Malte, Turquie et Yougoslavie. Durant les années 70 et 80, les pays communistes d'Asie, en particulier la Chine et le Vietnam, ont commencé à recevoir des volumes d'aide importants et ont donc été ajoutés à la liste de pays pour lesquels des données étaient collectées. L'Espagne a été rayée de la liste à sa demande en 1983¹⁵.

Toutefois, il est à noter que le Comité d'aide au développement (CAD) dont la mission est la gestion de l'APD collecte toutes les informations relatives aux donateurs et aux receveurs et révisé de façon triennale la liste des bénéficiaires de l'APD du fait de l'évolution économique de certains pays par rapport à d'autres. Cette liste qui se base également sur le revenu par habitant permet non seulement au CAD d'avoir des données statistiques à jour mais aussi de mieux comptabiliser l'aide. Les pays bénéficiaires pris en compte étant les pays en développement définis par la Banque mondiale (BM) comme ceux ayant des revenus faibles (RNB par habitant \leq 1 005\$ en 2016) ou intermédiaires (RNB par habitant compris entre 1 006\$ et 12 235\$ en 2016) à l'exclusion des membres du G8, de l'Union européenne (UE), et de ceux dont la date d'entrée dans l'UE est fixée. Les pays bénéficiaires de l'APD pour les apports de 2021 sont cités dans le tableau suivant :

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu hors PMA	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure, hors PMA	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure, hors PMA
	(RNB par habitant \leq \$1 005 en 2016)	(RNB par habitant \$1 006-\$3 955 en 2016)	(RNB par habitant \$3 956-\$12 235 en 2016)

¹⁴ Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse, Union européenne.

¹⁵ Historique de la Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/historiquedelalistedespaysbenefficiarsdelaidetablieparlecad.htm>. Consulté le 22/06/2022.

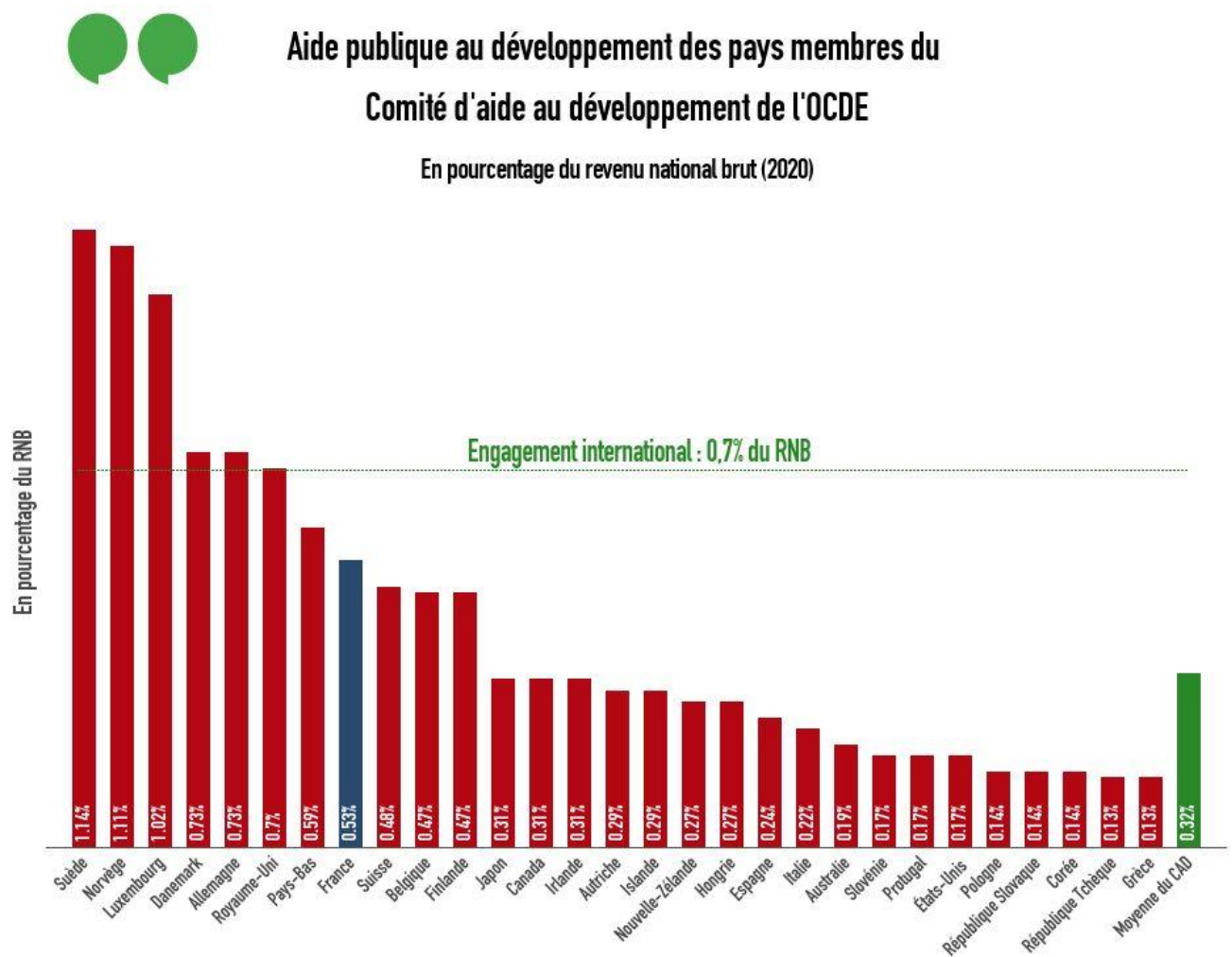
Afghanistan (PFR)	République populaire démocratique de Corée	Angola	Afrique du Sud
Bangladesh (PRITI)	Zimbabwe (PRITI)	Arménie (PRITS)	Albanie
Bénin (PRITI)		Bolivie	Algérie (PRITI)
Bhoutan ¹ (PRITI)		Cabo Verde	Antigua-et-Barbuda ²
Burkina Faso (PFR)		Cameroun	Argentine
Burundi (PFR)		Cisjordanie et bande de Gaza	Azerbaïdjan
Cambodge (PRITI)		Congo	Bélarus
Comores (PRITI)		Côte d'Ivoire	Belize
Djibouti (PRITI)		Égypte	Bosnie-Herzégovine
Érythrée (PFR)		El Salvador	Botswana
Éthiopie (PFR)		Eswatini	Brésil
Gambie (PFR)		Géorgie (PRITS)	Chine (République populaire de)
Guinée (PFR)		Ghana	Colombie
Guinée-Bissau (PFR)		Guatemala (PRITS)	Costa Rica
Haïti (PFR)		Honduras	Cuba
Iles Salomon ¹ (PRITI)		Inde	Dominique
Kiribati (PRITI)		Indonésie (PRITS)	Équateur
République démocratique populaire lao (PRITI)		Jordanie (PRITS)	Fidji
Lesotho (PRITI)		Kenya	Gabon
Libéria (PFR)		Kirghizistan	Grenade
Madagascar (PFR)		Kosovo (PRITS)	Guinée équatoriale
Malawi (PFR)		Maroc	Guyana
Mali (PFR)		Micronésie	Iles Marshall
Mauritanie (PRITI)		Moldova	Iran
Mozambique (PFR)		Mongolie	Iraq
Myanmar (PRITI)		Nicaragua	Jamaïque
Népal (PRITI)		Nigéria	Kazakhstan
Niger (PFR)		Ouzbékistan	Liban
Ouganda (PFR)		Pakistan	Libye
République		Papouasie-	Macédoine du Nord

centrafricaine (PFR)	Nouvelle-Guinée	
République démocratique du Congo (PFR)	Philippines	Malaisie
Rwanda (PFR)	République arabe syrienne (PFR)	Maldives
Sao Tomé-et-Principe ¹ (PRITI)	Sri Lanka	Maurice ³ (PRE)
Sénégal (PRITI)	Tadjikistan (PFR)	Mexique
Sierra Leone (PFR)	Tokélaou*	Monténégro
Somalie (PFR)	Tunisie	Montserrat*
Soudan (PFR)	Ukraine	Namibie
Soudan du Sud (PFR)	Vanuatu	Nauru ³ (PRE)
Tanzanie (PRITI)	Viet Nam	Niue*
Tchad (PFR)		Palaos ²
Timor-Leste (PRITI)		Panama ²
Togo (PFR)		Paraguay
Tuvalu (PRITS)		Pérou
Yémen (PFR)		République dominicaine
Zambie (PRITI)		Sainte-Hélène*
		Sainte-Lucie
		Saint-Vincent-et-les-Grenadines
		Samoa
		Serbie
		Suriname
		Thaïlande
		Tonga
		Turkménistan
		Turquie
		Venezuela
		Wallis-et-Futuna*

La volonté manifeste des pays du Nord à soutenir et à accompagner ceux du Sud dans leur progrès économique et social ne se concrétise pas car l'aide octroyée n'apporte pas de résultats satisfaisants. Déjà dans les années 1960, le constat est amer car les économies des pays

pauvres ne connaissent pas de décollage et ces derniers restent toujours dépendants de la production manufacturière des pays riches¹⁶. En conséquence, au-delà du développement et du rattrapage économique, la satisfaction des besoins essentiels de la population devient la priorité des pays riches. Il faut donc réduire la pauvreté dans les pays pauvres¹⁷ afin que les populations aient une vie meilleure. Dans cet élan, l'assemblée générale des Nations Unies recommandait en 1970 aux pays riches de consacrer 1% de leur produit intérieur brut (PIB) dont 0,7% pour l'aide officielle¹⁸.

Selon les chiffres publiés par l'OCDE le 13 avril 2021 (voir graphique 3 ci-dessous) seulement 6 pays donateurs sur 29 ont déjà atteint le taux de 0,7%.



Source : OCDE (2021).



¹⁶ Pierre Jacquet, « Les enjeux de l'aide publique au développement », *Politique étrangère*, Vol.4, Hiver, 2006, pp. 941-954. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-941.htm>. Consulté le 6/08/2022.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

Dix ans plus tard, à la suite de l'accumulation importante des emprunts par les pays pauvres, une partie de l'aide se trouve donc affectée au remboursement des dettes. Cette situation désoriente le but principal de l'aide qui est l'amélioration des conditions de vies des populations. De surcroît, au fil des années, le constat est triste car le financement de l'APD ne permet pas le développement de certains pays notamment ceux de l'Afrique qui ne connaissent pas de progrès social et économique. Une étude critique menée à cet effet par la banque mondiale sur l'efficacité de l'aide¹⁹ évoque une nouvelle fatigue de l'APD. Il ressort de ce rapport que les donateurs devraient continuer à financer les pays en développement mais pour que ce financement ait un véritable impact sur l'amélioration des vies il faudrait que l'aide soit mieux gérée, la responsabilité des donateurs et des bénéficiaires étant ainsi interpellée à cet effet. Pour donner suite à cela, le sommet du Millénaire tenu en 2000 avait ciblé huit objectifs principaux²⁰ déclinés en dix-huit cibles et quarante-huit indicateurs afin de réduire la pauvreté en 2015. Ces objectifs dits Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui avaient été approuvés par tous les pays du monde et par toutes les grandes institutions mondiales de développement avaient pour objectif premier la réduction de l'extrême pauvreté et de façon globale l'amélioration des conditions de vie des populations sur le long terme. Grâce à ces objectifs du millénaire pour le développement, l'APD qui était victime de nombreuses critiques avait retrouvé une certaine légitimité car désormais, les financements internationaux étaient orientés vers ces objectifs. Ainsi, au moyen des indicateurs de suivi des progrès accomplis associés aux objectifs et cibles, des comparaisons peuvent être faites permettant ainsi de voir l'impact des OMD dans la gestion de l'aide. Dans le Rapport des OMD 2011, on peut voir par exemple que la proportion de la population vivant avec un revenu de 1,25 dollars par jour est passée de 42% en 1990 à 25% en 2005, en Afrique subsaharienne en revanche, l'effort a été moindre avec 58% en 1990 contre 51% en 2005²¹.

Analogie entre l'efficacité de l'APD et les agendas 2030 (ODD) et 2063 (UA)

Remise en cause et critiquée depuis plusieurs années, l'efficacité de l'aide a été sujette à de nombreux débats et continue de l'être malgré qu'ayant retrouvée une certaine légitimité dans les années 2000 grâce aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD). À ce propos, Michel Herland, portant un regard critique au livre écrit par Jacques Brasseul sur « l'introduction à l'économie du développement », avait noté que « *les critiques à l'encontre de l'APD sont multiples : transformation de peuples entiers en assistés chroniques, financement*

¹⁹ Banque Mondiale, *Assessing Aid. What Works, What Doesn't and Why*, New York, Oxford University Press, 1998. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documentsreports/documentdetail/612481468764422935/assessing-aid-what-works-what-doesnt-and-why>. Consulté le 23 Juillet 2022.

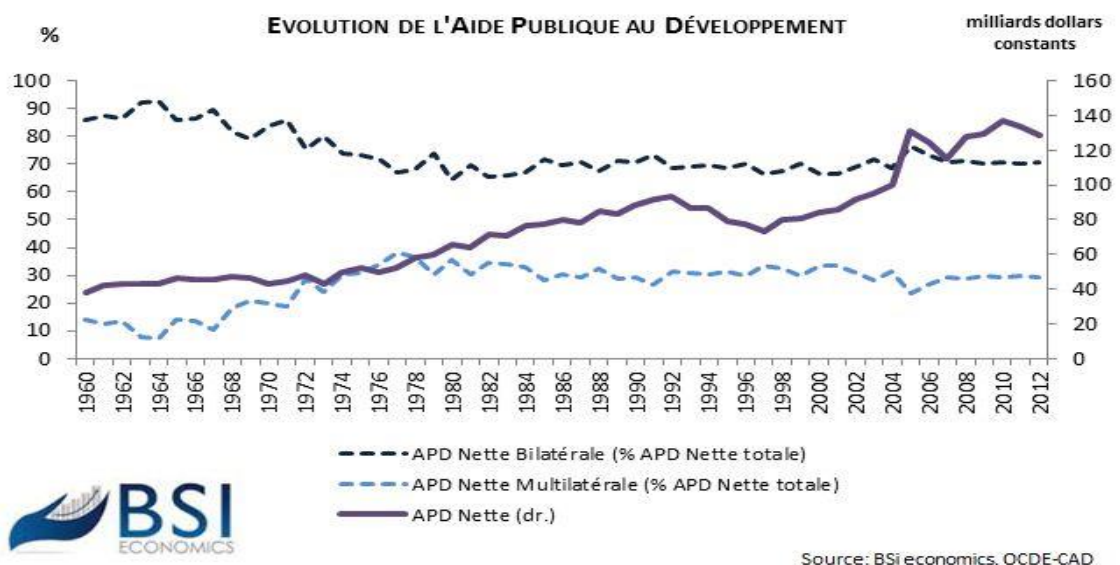
²⁰ 1- Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; 2- Assurer l'éducation primaire universelle ; 3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4- Réduire la mortalité infantile ; 5- Améliorer la santé maternelle ; 6- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; 7- Assurer un environnement durable ; 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

²¹ OMD, Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport, 2011, p. 22. <file:///D:/Downloads/UNDP-ADFB-MDG-FR-2011.pdf>. Consulté le 22/08/2022.

d'équipements improductifs (les fameux éléphants blancs), renforcement des gouvernements corrompus et inefficaces qui captent par ailleurs la majeure partie de l'aide au détriment de ceux qui en auraient le plus besoin, découragement de la production locale par l'aide en nature... »²². Toutefois, des solutions sont possibles pour rendre l'APD efficace dans une projection sur l'horizon 2030 à travers les objectifs de développement durable et l'agenda 2063 pour l'Afrique.

Efficacité de l'aide publique au développement

En quête des solutions pour la rendre efficace, le financement de l'aide a beaucoup fluctué entre 1960 et 2012 comme on peut le voir à travers ce graphique ci-dessous



Le financement est passé du critère de sélectivité qui consistait à accorder plus d'aide aux pays dont les dirigeants montraient leur volonté à développer leur pays, au critère de conditionnalité qui consistait à donner l'aide à tous mais en imposant leur condition ; pour aboutir enfin à une vision axée sur la qualité.

Dans les pays bénéficiaires, l'aide étant taxée d'amplifier la corruption, le clientélisme, le manque de compétitivité des producteurs locaux car le marché étant inondé par les produits étrangers, cette situation a conduit à intégrer la dimension qualité de l'aide. Cette dimension prend ses formes grâce aux différents forums de haut niveau qui se sont tenus en 2005 avec l'adoption de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide²³ du conseil de l'Union européenne en mai 2005, en passant par celle d'Accra en 2008 et Busan en 2011. Cinq points majeurs

²² Michel HERLAND, *Commentaire du livre de Jacques Brasseul, Introduction à l'économie du développement*, Paris, Armand Colin, 2008. <http://mondesfrancophones.com/espaces/economies/introduction-a-l%27%80%99economie-du-developpement-de-jacques-brasseul/>. Consulté le 02/08/2022.

²³ OECD, Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, 2005. <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>. Consulté le 22/08/2022.

découlent de la Déclaration de Paris et restent comme référence pour ce qui est de la gestion efficace de l'aide tout en impliquant les donateurs et les receveurs. Il s'agit notamment de²⁴ :

(1) L'appropriation : les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement ; (2) l'alignement : les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires ; (3) l'harmonisation : les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective ; (4) la gestion axée sur les résultats : gérer les ressources et améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats ; et (5) la responsabilité partagée : Les donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

Désormais, il ne s'agit plus de miser uniquement sur le volume de l'aide mais de penser également comment mieux l'orienter afin de réduire la pauvreté. Le CAD renchérit à ce propos et fait savoir dans un rapport de l'OCDE en 2006 que « *l'accroissement de l'aide ne fera pas reculer la pauvreté en l'absence de réformes majeures de la gestion actuelle de l'aide. Une gestion efficace des finances publiques, y compris des aides reçues, est essentielle pour permettre aux pays de marquer des points dans la lutte contre la pauvreté* »²⁵. Malgré toutes ces réformes, la problématique que pose l'efficacité de l'aide est toujours d'actualité et continue de faire couler beaucoup d'encre surtout pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne qui peine à sortir de la pauvreté. Les prévisions de la Banque mondiale concernant la situation de la pauvreté en Afrique subsaharienne sur la période 2015-2030 sont inquiétantes et selon les projections, près de 90% de la population subsaharienne vivra en 2050 dans l'extrême pauvreté c'est-à-dire avec moins de 1,90 dollars par jour²⁶.

Les objectifs de développement durable et l'agenda 2063 africain

En prélude à l'échéance des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'Organisation des Nations Unies (ONU) organisait des travaux post-2015²⁷. On assiste alors en 2015 à l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) qui viennent succéder

²⁴ *Ibid.*

²⁵ CAD, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité, Rapport, 2006, p.4/ 99.<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264036253-fr.pdf?expires=1619451691&id=id&accname=guest&checksum=AAB066A536E7715466A12019F0E7E106>. Consulté le 23/08/2022.

²⁶ Banque Mondiale, L'extrême pauvreté continue de progresser en Afrique subsaharienne, Rapport, 19 septembre 2018. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/09/19/decline-of-global-extreme-poverty-continues-but-has-slowed-world-bank#:~:text=19%20septembre%202018>. Consulté le 25/08/2022.

²⁷ PNUD, Construire le développement pour l'après-2015, <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/mdg/building-the-post-2015-development-agenda.html>. Consulté le 23/08/2022.

aux OMD et dont l'échéance est fixée en 2030. Ces 17 objectifs²⁸ permettent davantage à l'APD de garder sa position quant au financement des pays pauvres mais, cette fois-ci, le développement doit être pensé de façon inclusive et durable, la notion de durabilité constituant la valeur ajoutée des objectifs de développement durable (ODD). Ainsi, aux 17 objectifs et 169 cibles sur lesquels les financements devront être orientés sont fixés également, avec comme éléments clés pour le développement durable 5 axes que sont l'humanité, la planète, la prospérité, le renforcement de la paix et les partenariats²⁹.

Initié en 2013 et adopté en janvier 2015 lors de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine, l'Agenda 2063 avait été adopté en prenant en compte dans l'élaboration de ses objectifs ceux des travaux des Nations Unies sur le post-2015 et donc, des ODD qui devaient succéder aux OMD. Dans un contexte de mondialisation, l'Afrique devrait se développer et évoluer en phase avec les objectifs mondiaux ; afin qu'in fine elle puisse peser sur la scène mondiale en parlant d'une seule voix et en y apportant sa quote-part. Cet agenda venait ainsi succéder au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui avait vu le jour en 2001 (un an après l'adoption des OMD) et visait trois objectifs majeurs à savoir « *promouvoir la croissance accélérée et le développement durable, éradiquer la pauvreté généralisée et extrême, et mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation* »³⁰. Dans la continuité des travaux du NEPAD, l'Agenda 2063 définit 7 aspirations, 20 objectifs, 34 domaines prioritaires, 171 cibles nationales et 85 cibles³¹ continentales pour un développement durable de l'Afrique. Ces objectifs avaient été définis non seulement sur la vision de l'Union africaine mais également des objectifs et domaines prioritaires qui figurent dans la position africaine commune (PAC) et dans les ODD post-2015.

L'agenda 2063 venait ainsi jouer le rôle de catalyseur et donner la trajectoire ou mieux encore inspirer les différents États africains dans l'établissement de leur stratégie de développement tant nationale que régionale, mais aussi sous régionale afin de permettre une meilleure cohérence pour le développement durable du continent. Il est de ce fait le cadre stratégique pour la croissance inclusive et le développement durable en Afrique, et une stratégie visant à optimiser l'utilisation des ressources du continent au profit de tous les Africains.

²⁸ Pas de pauvreté ; Faim « Zéro » ; Bonne santé et bien-être ; Education de qualité ; Egalité entre les sexes ; Eau propre et assainissement ; Energie propre et d'un coût abordable ; Travail décent et croissance économique ; Industrie, innovation et infrastructure ; Inégalités réduites ; Villes et communautés durables ; Consommation et production responsable ; Lutte contre les changements climatiques ; Vie aquatique ; Vie terrestre ; Paix, justice et institutions efficaces ; Partenariats pour la réalisation des objectifs.

²⁹ « Les objectifs du développement durable : les informations et conseils pour les organisations de volontaires » https://www.unv.org/sites/default/files/UNV%20QA%20on%20SDGs_web_F.pdf. Consulté le 26/08/2022.

³⁰ NEPAD, « Objectifs », <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/nepad>. Consulté le 26/08/2022.

³¹ Commission de l'Union Africaine, Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons -Document cadre- page 133-135. <https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/agenda2063-frameworkf.pdf>. Consulté le 26/08/2022.

Cela dit, quelques divergences sont observées dans les objectifs fixés par les deux agendas, comme l'avait souligné Maged Abdelaziz, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique : « *L'Agenda 2063 est beaucoup plus précis quant aux objectifs à atteindre. En matière d'éducation, par exemple, les objectifs de développement durable parlent d'assurer l'éducation primaire et secondaire pour tous, tandis que l'Agenda 2063 vise en plus une augmentation au niveau tertiaire. La sécurité sanitaire de l'eau est un autre exemple. Les objectifs de développement durable appellent à une augmentation substantielle, alors que l'Agenda 2063 définit précisément cette augmentation. Il en va de même pour les autres objectifs* »³². Il reste tout de même évident que, malgré ces divergences, les deux agendas évoluent dans la même logique qui est celle d'améliorer les conditions de vie des populations dans tous les domaines et à tous les niveaux. Et pour cela, il faut mobiliser plusieurs ressources financières mais aussi suivre les recommandations de l'Accord de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il revient alors à voir la contribution de l'APD dans la stratégie d'émergence du Cameroun.

L'apport de l'APD dans la stratégie d'émergence du Cameroun

Il est important de ressortir clairement une idée sur les principaux donateurs de l'APD au Cameroun avant de faire le constat d'un échec du mécanisme de l'APD au Cameroun.

Les principaux donateurs de l'aide publique au développement au Cameroun

L'aide publique au développement est une source de financement extérieure qui, quoiqu'elle soit critiquée – basée sur les intérêts géopolitiques, taxée de néocolonialisme, aide liée, etc. – contribue tout de même au renforcement des économies des pays bénéficiaires grâce à ses différents financements. Les relations/coopérations interétatiques étant généralement basées sur les intérêts, chaque pays bénéficiaire devrait pouvoir tirer son épingle du jeu et en faire bon usage ; la volonté des dirigeants à vouloir développer leur pays respectif étant interpellée à cet effet. Au Cameroun, l'Union européenne (UE) et ses États membres sont les principaux donateurs d'aide avec en 2016 un apport de 487 millions soit 57% de l'aide selon un rapport publié jeudi 22 septembre 2016, par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)³³. Selon le même rapport, la répartition géographique laisse voir pour ce qui est de l'aide bilatérale que « le premier bailleur bilatéral demeure la France (167 millions US) suivie de la Grande Bretagne (88,2 millions US), de l'Allemagne (87,4 millions US), des États-Unis (40,7 millions US) et du Japon (25,1 millions US) »³⁴. En 2019, l'aide publique au développement reçue par le Cameroun d'après les données du comité d'aide au

³²L'Agenda 2063 et les ODD vont ensemble, Décembre 2015 <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/d%C3%A9cembre-2015/l%E2%80%99agenda-2063-et-les-odd-vont-ensemble#:~:text=Les%20diff%C3%A9rences%20%3F,une%20augmentation%20au%20niveau%20tertiaire>

³³Cameroun : 57% de l'aide publique au développement vient de l'UE, Septembre 2016 <https://www.journalducameroun.com/cameroun-57-de-laide-publique-au-developpement-vient-de-lue/>. Consulté le 24/08/2022.

³⁴ *Ibid.*

développement (CAD) de l'OCDE se chiffre à 1 335 219 971 \$³⁵. Le financement de la Chine n'étant pas considéré comme de l'aide mais plutôt comme un investissement.

En 2020, avec 66,8 milliards d'euros³⁶ accordés à l'APD, l'Union Européenne et ses 27 membres ont détenu la palme d'or comme principal donateur mondial d'aide au développement. De plus, « selon les chiffres provisoires publiés ce jour par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il s'agit d'une progression de 15 % en termes nominaux, correspondant à 0,50 % du revenu national brut (RNB) agrégé, contre 0,41 % en 2019. L'UE et ses États membres, qui fournissent 46 % de l'aide mondiale provenant de l'UE et d'autres donateurs du CAD, confirment ainsi leur position de premier donateur mondial et se sont sensiblement rapprochés de l'engagement qu'ils ont pris de consacrer au moins 0,7 % du RNB agrégé à l'APD d'ici à 2030 »³⁷. L'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) étant une priorité mondiale, l'apport en ressources de l'UE aux pays bénéficiaires est un plus qui, bien employé serait avantageux pour chacun d'eux. Par conséquent, le Cameroun devrait mieux orienter ses financements afin d'accélérer le développement.

Constat critique de l'aide publique au développement au Cameroun

N'ayant pas pu avoir un rapport beaucoup plus récent, notre analyse s'appuie sur le tableau ci-dessous extrait du rapport du DAD-Cameroun³⁸. DAD-CAMEROON est le système d'information collaboratif développé de façon participative par Synergy International et le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) du Cameroun, pour la gestion de l'Aide au développement au Cameroun qui montre la répartition de l'Aide au Développement pour la période 2012-2013 sur les engagements par type de partenaire. Les secteurs pris en compte étant ceux définis par le gouvernement dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui constituait le cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020.

Tableau : Répartition des engagements de l'APD par type de partenaires 2012-2013

Type d'Organisation de									
	Educational	Gouvernance	Industries et	Infrastructures	Rural	Santé	Social	Autres	Accords (XAF)

³⁵ Banque Mondiale, Aide publique au développement nette et aide publique reçues (\$ US courants), <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ALLD.CD>. Consulté le 26/08/2022.

³⁶ L'équipe Europe, premier donateur mondial, a porté l'aide publique au développement à 66,8 milliards € en 2020, 14 avril 2021, https://ec.europa.eu/france/news/20210414/aide_publicque_developpement_europe_2020_fr. Consulté le 24/06/2022.

³⁷ *Ibid.*

³⁸Rapport du DAD-CAMEROON sur l'aide au développement 2012-2013, pages 24/183 [http://www.undp.org/content/dam/cameroon/docs/UNDP-CMR-rapport-DAD\).pdf](http://www.undp.org/content/dam/cameroon/docs/UNDP-CMR-rapport-DAD).pdf). Consulté le 27/08/2022.

Financement			services					secteurs	
Bilatéral	44 782	39 484	220	1 765 434	107257	26 666	7 998	13 479	2 005 321
	2,23%	1,97%	0,01%	88,04%	5,35%	1,33%	0,40%	0,67%	100%
Multilatéral	54 602	182 204	17 978	1 212 924	328095	65 994	26684	0	1 888 480
	2,89%	9,65%	0,95%	64,23%	17,37%	3,49%	1,41%	0,00%	100%
Total	99 384	221 688	18 198	2 978 358	435352	92 660	34682	13 479	3 8938 02
	2,55%	5,69%	0,47%	76,49%	11,18%	2,38%	0,89%	0,35%	100%

À la lecture de ce tableau, notre constat est le suivant : qu'il s'agisse de l'aide bilatérale ou multilatérale, les secteurs comme l'éducation respectivement de 2,23% et 2,89 %, la santé respectivement de 1,33% et 3,49% et l'industrie respectivement 0,01% et 0,95% sont délaissés au profit des infrastructures qui sont respectivement de 88,04% et 64,23%.

Quand on sait que ces trois secteurs délaissés sont de véritables catalyseurs de développement, on se demande pourquoi des dotations plus conséquentes n'y ont pas été faites pendant toutes ces années. Pour ce qui est du capital humain, il correspond, selon la Banque mondiale à « l'ensemble des connaissances, compétences et conditions de santé que les individus accumulent tout au long de leur vie et qui leur permet de réaliser pleinement leur potentiel en devenant des membres productifs de la société »³⁹. Elle renchérit en précisant que « sans capital humain, une nation ne peut pas maintenir une croissance économique durable, préparer sa main-d'œuvre aux emplois plus qualifiés de demain ni soutenir la concurrence dans l'économie mondialisée ». Et d'ailleurs, au constat fait du manque d'engouement des donateurs à ne pas investir suffisamment dans le capital humain, la Banque mondiale met en place un nouvel indice conçu pour mesurer le capital humain qui a été inauguré en octobre 2018 à Bali (Indonésie), à l'occasion des Assemblées annuelles⁴⁰.

Pour ce qui est de l'industrie, son importance n'est plus à démontrer vu les bénéfices que génère l'industrialisation dans le monde. En effet, la valeur ajoutée réside dans la transformation des ressources agricoles et des ressources naturelles et le Cameroun en dispose suffisamment comme nous l'avons évoqué dans l'introduction. Les infrastructures sont certes nécessaires mais ne devraient pas être prioritaires, car le progrès ou encore la croissance d'un pays ne saurait se bâtir sur cette base si toutefois l'objectif recherché est bien d'améliorer les

³⁹À propos du Projet pour le capital humain, <https://www.banquemonde.org/fr/publication/human-capital/brief/aboutcp#:~:text=Le%20d%C3%A9veloppement%20du%20capital%20humain,et%20l'acc%C3%A8s%20aux%20emplois>. Consulté le 28/08/2022.

⁴⁰ *Ibid.*

conditions de vies des populations sur le long terme⁴¹. De plus, à travers le tableau de la BAD-Cameroun évoqué ci-dessus, le secteur rural est le deuxième secteur qui est privilégié après celui des infrastructures mais le pourcentage qui lui est accordé est largement inférieur à celui des infrastructures avec respectivement 5,35% contre 88,04% pour l'engagement bilatéral et 17,35% contre 64,23% pour l'engagement multilatéral. Cette situation étant également à déplorer car le secteur rural qui comprend entre autres l'agriculture, la pêche, l'élevage, les produits forestiers est un pilier important dans l'économie. Ce qui, une fois de plus laisse croire que, si le financement y avait été accentué alors l'économie camerounaise serait allée à un stade beaucoup plus avancé de nos jours. Assurément, un financement massif dans le secteur primaire aurait permis de former les 90% de la population pauvre qui vit en zone rural⁴², d'améliorer leur revenu, de réduire l'inégalité de sexe car le secteur employant plus de femmes⁴³. Il apparaît également dans le tableau que le secteur social qui est d'une importance capitale dans les pays développés pour l'assistance des populations pauvres et également considéré comme instrument de réduction de la pauvreté⁴⁴ ne bénéficie que de 0,40% en aide bilatérale et de 1,41% en aide multilatérale contre 88,04% et 64,23% respectivement pour les infrastructures.

De nos jours, des progrès sont peut-être observés dans ces différents secteurs mais le retard est profond par rapport à ce qui aurait pu être fait dans le passé. Le secteur primaire ne représentant que 14,5% du PIB avec comme taux d'employabilité de la population active de 43%⁴⁵ ce qui est un véritable contraste mais s'explique par la faible productivité du secteur. Le secteur secondaire quant à lui est de 26% du PIB avec comme taux d'employabilité de la population active 14%⁴⁶ ce qui démontre une faible transformation des matières premières. Le reste de la population étant contenu dans le secteur tertiaire qui représente 51,5% du PIB cela étant dû, au développement de la télécommunication et du transport⁴⁷ qui sont certes à saluer mais qui ne devraient pas être des priorités pour un pays qui souffre encore des problèmes de

⁴¹ Dambisa Moyo, « L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique », *Afrique contemporaine*, Vol.4, numéro 232, 2009, pp. 209-216. <http://www.afrique-contemporaine.info/articles/2009-4-dambisa-moyo-l-aide-fatale-les-ravages-d-une-aide-inutile-et-de-nouvelles-solutions-pour-l-afrique/>. Consulté le 30/08/2022.

⁴² Stratégie de développement du secteur rural 2015-2020, <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CMR/Strat%C3%A9gie%20du%20Secteur%20Rural.pdf>. Consulté le 30/08/2022.

⁴³ Rapport national sur le développement humain 2019 : croissance inclusive, inégalités et exclusions, page 176/282, <https://cameroon.un.org/fr/31687-rapport-national-sur-le-developpement-humain-2019-croissance-inclusive-inegalites-et>. Consulté le 30/08/2022.

⁴⁴ *Ibid.*, 186.

⁴⁵ Le marché camerounais : Principaux secteurs, Avril 2021

<https://www.objectif-import-export.fr/fr/marches-internationaux/fiche-pays/cameroun/marche-principaux-secteurs>. Consulté le 29/08/2022.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

famine et de malnutrition⁴⁸, de développement du système éducatif, du système sanitaire, d'électrification bref des problèmes basiques qui contribueraient au bien-être des populations.

L'État ayant certes sa responsabilité dans cet état de chose, mais les donateurs aussi car, le pourcentage accordé au financement des infrastructures pouvait être réduit et ainsi être alloué aux autres secteurs qui auraient plus de valeur ajoutée dans le développement du capital humain. La nouvelle orientation de l'APD par la France⁴⁹ dans laquelle, parmi les nouvelles priorités on retrouve la lutte contre la pauvreté, la santé et l'éducation peut laisser croire que depuis toutes ces années l'orientation dans le financement de l'aide n'était pas faite dans les secteurs qui auraient vraiment impulsés un réel changement socio-économique sur l'ensemble du continent Africain en général et du Cameroun en particulier.

L'émergence du Cameroun en question

Le concept d'émergence a fait une entrée fracassante dans le discours économique et politique en Afrique depuis la fin des années 2000. L'expression « pays émergent » ou « économie émergente » est souvent employée pour désigner un pays ou un groupe de pays qui connaissent un dynamisme économique impressionnant dans la nouvelle économie mondialisée de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle⁵⁰. La compréhension souvent retenue pour un pays émergent est celle d'un pays qui possède les caractéristiques ci-après : un niveau de revenu par habitant qui passe progressivement dans la tranche intermédiaire, voire au-delà (Convergence) ; une transformation structurelle de l'économie qui se matérialise par une diversification et une sophistication plus poussée (avec le transfert de la main d'œuvre des secteurs à faible productivité vers ceux à forte productivité) ; une économie ouverte sur le reste du monde (Insertion dans les chaînes de valeurs mondiales)⁵¹.

La Conférence Internationale sur l'émergence de l'Afrique (CIEA) a complété ce cadre conceptuel usuel par deux caractéristiques complémentaires : un processus qui développe les capacités des populations pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités (Développement humain) ; des modes de production et de consommation respectant la préservation de l'environnement (Développement durable). Le Cameroun nourrit depuis quelques années déjà l'ambition de devenir un pays à revenu intermédiaire de tranche élevée d'ici 2035, ayant déjà franchi la barre de pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, le niveau supérieur est désormais sa cible. Du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) qui avait été élaboré en 2003 suivi en 2009 par l'élaboration du Document de Stratégie pour la

⁴⁸ Sécurité alimentaire et nutritionnelle : le Cameroun se préserve de la famine, disponible sur <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/35763/fr.html/securite-alimentaire-nutritionnelle-le-cameroun-se-preserve-de-la>. Consulté le 29/08/2022.

⁴⁹ « Aide au développement en Afrique : la nouvelle doctrine française » <https://www.france24.com/fr/afrique/20210302-aide-au-d%C3%A9veloppement-en-afrique-la-nouvelle-doctrine-fran%C3%A7aise>, publié le 02/03/2021.

⁵⁰ Valéry Ntwali et Guillain Cirhuza, « Emergence in the WAEMU and EMCCA areas », *Studia UBB. Europaea*, LXVI, 2, 2021, pp. 119-134.

⁵¹ *Ibid.*

Croissance et l'Emploi (DSCE) avec comme échéance 2019 et qui constituait la première phase de sa vision 2035, le gouvernement Camerounais est toujours à la recherche d'un cadre adéquat qui permettrait le développement du pays. À cet effet, il a élaboré une nouvelle stratégie qui constitue la deuxième phase à l'atteinte de sa vision en accord bien entendu avec les Objectifs de développement durable (ODD)⁵².

Plusieurs définitions existent quant à la définition de l'émergence, mais nous allons retenir celle de l'Observatoire de l'émergence en Afrique (OBEMA) qui définit l'émergence comme « un processus de transformation économique soutenue qui se traduit par des performances aux plans social et humain et qui prend place dans un contexte politique et institutionnel stable susceptible d'en assurer la soutenabilité »⁵³. Il est alors question pour l'État Camerounais d'être plus rigoureux dans la gestion de cette stratégie afin d'atteindre son objectif. Pour arriver à une émergence viable, il faut une stratégie bien établie et répondant aux exigences en fonction des ressources disponibles et mobilisables mais aussi, un État qui joue véritablement son rôle.

La stratégie nationale de développement (SND)

Dans son ambition d'être un pays émergent, l'État Camerounais a mis en place la Stratégie Nationale de Développement (SND), elle constitue la deuxième phase de la vision 2035 et s'étend sur la période 2020-2030. Ce nouveau cadre avait été mis sur pieds dans le but rectifier le tir des manquements observés dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). D'ailleurs, lors de la clôture des travaux en 2019 sur les différents secteurs avec toutes les parties concernées relativement au PSND (Projet de la Stratégie Nationale de Développement), Paul TASONG, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en charge de la planification avait dit nous citons : « la poursuite de la marche vers l'émergence du Cameroun se fera en corrigeant les erreurs du passé »⁵⁴, il faisait ainsi allusion aux manquements observés dans l'exécution du DSCE. C'est dans cet élan que, le PSND avait été axé sur les infrastructures, les industries et services, la santé, l'éducation, les services sociaux et la gouvernance⁵⁵.

⁵² Contextualisation et priorisation des ODD: 46 cibles sur 169 sont prioritaires pour le Cameroun, 22 Août 2017, <https://cameroon.un.org/fr/23397-contextualisation-et-priorisation-des-odd-46-cibles-sur-169-sont-prioritaires-pour-le#:~:text=22%20ao%C3%BBt%202017Contextualisation%20et%20priorisation%20des%20ODD%3A%2046%20cibles%20sur%20169%20sont,%C3%A9mergent%20%C3%A0%20l'horizon%202035>. Consulté le 29/08/2022.

⁵³Index de l'émergence en Afrique, 2019, p 18/94. https://www.giersa.ulaval.ca/sites/giersa.ulaval.ca/files/index_de_lemergence_en_afrique_2019.pdf. Consulté le 29/08/2022

⁵⁴Planification de la deuxième phase de la Vision 2035 : les sectoriels formulent les orientations stratégiques, https://www.minepat.gov.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=522:planification-de-la-deuxieme-phase-de-la-vision-2035-les-sectoriels-formulent-les-orientations-strategiques&catid=25&lang=en&Itemid=144. Consulté le 28/08/2022.

⁵⁵*Ibid.*

Dans la continuité du DSCE, la SND devra alors être bien pilotée afin que le Cameroun atteigne « une croissance du PIB réel d'environ 8 % (soit 5,7 % par habitant) sur la période 2015–2035. Il faudra pour cela que le taux d'investissement passe d'environ 20 % du PIB en 2015 à 30 % en 2035 et que la productivité, qui n'a globalement pas progressé au cours de la dernière décennie, atteigne 2 %⁵⁶ » selon la Banque mondiale. Au-delà de la volonté d'avoir une croissance économique soutenue sur une longue période, il faudra pouvoir atteindre une croissance inclusive et durable qui permettra non seulement de réduire la pauvreté mais également de réduire les inégalités sociales qui minent la société. À ce propos, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est engagé à réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions. Il estime que la croissance économique seule ne permet pas de réduire la pauvreté, d'améliorer l'égalité ou de créer des emplois si elle n'est pas durable et ne profite pas à tous. Et donc, le développement ne peut être inclusif que si toutes les catégories de population – quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur âge ou leur statut social – contribuent à créer des opportunités, partagent les bénéfices du développement et participent à la prise de décision⁵⁷. L'engagement du PNUD est louable car, il ressort malheureusement du rapport National sur le développement humain 2019⁵⁸ que, pour le Cameroun par exemple, malgré la croissance soutenue obtenue entre 2010 et 2018 respectivement de 2,9% et 4,2% beaucoup de disparités et d'inégalité subsistent au sein de la société. La pauvreté pour sa part est passée de 39,9% en 2007 à 37,5% en 2014 malgré l'augmentation de la croissance, on observe des régions où elle est plus accentuée par rapport aux autres et de façon globale, sur la même période l'indice de GINI⁵⁹ est passé de 39% à 44% soit une augmentation de 13%. Les problèmes de genres persistent notamment dans le secteur agricole et dans l'éducation.

Les défis à relever sont donc énormes et pour se faire, l'État Camerounais invite non seulement tous les citoyens Camerounais à contribuer – en investissant davantage – à l'atteinte de l'objectif fixé qui est celui d'être un pays émergent d'ici 2035 mais également tous les différents partenaires au développement à considérer cette Stratégie comme le cadre de référence aux nouveaux accords⁶⁰. L'industrialisation, l'éducation, la santé sont les secteurs où les investissements doivent être orientés en priorité pour la réussite de cette stratégie. La

⁵⁶ La Banque mondiale au Cameroun, « La stratégie de partenariat de la Banque mondiale pour le Cameroun porte principalement sur le renforcement de la compétitivité du pays et l'amélioration de la prestation des services », publié le 3 Mai 2021, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cameroon/overview>. Consulté le 12 avril 2022.

⁵⁷ PNUD, Le Développement Humain 2019 PNUD : Croissance Inclusive, Inégalités Et Exclusions, Rapport, 2019, p.26. <https://cameroon.un.org/fr/31687-rapport-national-sur-le-developpement-humain-2019-croissance-inclusive-inegalites-et>. Consulté le 22 juillet 2022.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Le coefficient ou l'indice de Gini porte le nom du statisticien et démographe italien Corrado Gini (1884–1965). C'est un indicateur de dispersion permettant principalement d'apprécier les inégalités dans la distribution des richesses d'un territoire. Il varie entre zéro et un, zéro étant la situation d'égalité parfaite (chaque citoyen est exactement aussi riche que son voisin), un étant la situation d'inégalité parfaite (un citoyen possède toutes les richesses, les autres aucune). Les pays du monde s'ordonnent ainsi entre 0,25 (pays d'Europe scandinave et centrale) et 0,70 (pays émergents d'Amérique latine, d'Afrique centrale), <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/coefficient-gini>.

⁶⁰ Stratégie Nationale de Développement, 2020, pp. 15-231. <https://www.dgb.cm/news/developpement-le-gouvernement-presente-sa-strategie-nationale-2020-2030/>. Consulté le 23/07/2022.

transformation industrielle engendre la création d'emplois et demande non seulement de nouvelles compétences mais aussi le renforcement des capacités d'où l'importance d'une éducation de qualité / formation pointue et orientée de la population sur les métiers actuels et futurs. Le secteur secondaire devra alors passer de 28,2% en 2018 à 36,8% à l'horizon 2030 dans sa contribution au produit intérieur brut (PIB)⁶¹.

Conditions pour aboutir à l'émergence : le rôle de l'État

Plusieurs approches existent sur le rôle et la responsabilité de l'État dans le développement socio-économique d'un pays. Des théories classiques et néoclassiques où on retrouve comme défenseurs Adam Smith, Thomas Hobbes, Jean-Jacques Rousseau et Hegel en passant par la théorie rationaliste de l'État de Spinoza, celle de John Locke qui évoque les concepts de « liberté » et de « propriété privée » qui doivent être garantis par l'État à celle de « l'État-providence » qui prône l'intervention de l'État dans l'économie et dont l'un de ces plus grands défenseurs John Maynard Keynes trouve que « seul l'État peut relancer la machine économique en reconstituant un niveau adapté de demande effective, en créant de nombreux emplois capables de relancer et d'accroître la productivité des entreprises publiques et privées »⁶², l'État a toujours eu à intervenir d'une manière ou d'une autre pour régulariser ou encore équilibrer les activités tant sociales qu'économiques.

Nous nous attarderons sur la thèse de « l'État-providence », aussi appelée « l'État-développeur » ou « l'État de développement » car, elle nous semble plus appropriée pour le continent africain dans cette mouvance d'émergence qui y est entreprise. Le concept d'État développeur qui, ces dernières années, a fait ses preuves en Asie est formulé en 1982 par Chalmers Johnson pour qualifier le rôle de l'État. En effet, la montée en puissance asiatique a fait et continue de faire couler beaucoup d'encre quant aux différentes actions qui ont été menées pour atteindre ce stade de croissance. Du rapport de recherche de la Banque mondiale sur les politiques de 1993 intitulé « le miracle de l'Asie de l'Est », il y ressort qu'il ne s'agit pas d'un miracle comme le qualifient certains ; mais que ces économies ont su mieux que d'autres remplir les conditions essentielles à la croissance que sont « l'accumulation supérieure de capital physique et humain ; l'affectation des ressources matérielles et humaines à des investissements très productifs ; et également à l'acquisition et la maîtrise des technologies »⁶³.

De fait, appliquant les caractéristiques principales du concept de l'État-développeur, qui se manifestent par « la volonté politique développementaliste, une bureaucratie autonome

⁶¹ Article de journal Cameroun Tribune, <https://www.cameroun-tribune.cm/article.html/38042/fr.html/strategie-nationale-de-developpement-2020-2030-on-sapproprie-les-reformes>. Consulté le 25/08/2022.

⁶² Dominique Sene, « Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal », *Sciences & Actions Sociales*, Vol 3, N° 5, 2016, pp.124-138. <https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2016-3-page-124.htm?ref=doi> . Consulté le 3/09/2022.

⁶³ Rapport de recherche de la banque mondiale sur les politiques, le miracle de l'Asie de l'Est, croissance économiques et politiques publiques, 1993. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/769691468245385079/pdf/123510PUB0v20F0ry000French00020of02.pdf>. Consulté le 26/08/2022.

mais enchevêtrée dans l'espace social, et une relation privilégiée de l'État avec les milieux d'affaires »⁶⁴ l'Asie a pu se développer. Et donc, dans un continent qui ambitionne de rattraper son retard à travers notamment la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), il serait plus qu'opportun pour les dirigeants africains de se tourner vers le concept d'État-développeur. Cette approche permettrait au continent de résoudre d'abord les problèmes primaires de sa population et parallèlement ceux secondaires. Ces problèmes regroupant le manque de compétence qui est toujours décrié, le faible niveau de scolarisation, l'épineux problème de la réduction de la pauvreté, le problème d'électrification, la maîtrise de la chaîne de valeur dans plusieurs secteurs d'activités encore à la traîne, les pauvres qui continuent de s'appauvrir et les riches qui continuent de s'enrichir, la faiblesse des institutions qui est toujours indexée, etc.

Face à cet état des choses, les pays en développement se doivent de trouver des moyens d'intervention plus efficaces et dynamiques afin de restaurer un climat social avec un minimum d'équité pour toute la population mais également un climat propice aux affaires afin d'encourager les investissements nationaux et étrangers. Dans son rapport sur le développement dans le monde de 1997, la Banque mondiale stipulait que : « *le développement - économique, social et durable -, n'est possible sans un État efficace. On admet de plus en plus qu'un État efficace est indispensable au développement économique et social* »⁶⁵. De plus, quand on remonte dans l'histoire, on peut voir que le développement des pays émergents a nécessité pour ces différents pays de mettre en avant l'intervention de l'État au premier plan dans le processus de développement. Qu'il s'agisse du Brésil, de la Russie, de l'Inde pour ne citer que ceux-là, l'État y a été l'acteur principal⁶⁶.

Et donc, la question qui « dérange » serait celle de savoir, comment pérenniser tous ces acquis et les mettre à profit pour le développement ? Serait-ce possible dans un environnement, de guerres civiles et de terrorisme qui font de plus en plus leur apparition sur le continent ? Et bien non, rien ne peut se construire dans un contexte pareil. Les deux guerres mondiales en sont la preuve, il serait sage pour les dirigeants de faire régner la paix. Le retard accumulé l'impose, il n'est plus question de « casser pour reconstruire » mais uniquement de construire. L'avantage d'être « le dernier » continent à la traîne serait justement de se servir de l'histoire des autres continents, d'y tirer des leçons et rectifier le tir. Au Cameroun, la stratégie qui mènera à son émergence d'ici 2035 étant en marche, il est légitime de se demander si l'objectif visé sera atteint vu l'état de crise dans lequel se trouve le pays ? Ces crises qui nous semblent être des facteurs nocifs à l'atteinte de cet objectif seront abordées en trois points :

⁶⁴ Pauline Debanes et Sébastien Lechevalier, « La résurgence du concept d'État développeur : quelle réalité empirique pour quel renouveau théorique ? », *Critique internationale*, Vol 2, N° 63, 2014, pp. 9-18. <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2014-2-page-9.htm>, Consulté le 2/07/2022.

⁶⁵ Banque mondiale, 1997, p. 20

⁶⁶ Jean-Louis Thiébault, « Comment les pays émergents se sont-ils développés économiquement ? La perspective de l'économie politique », *Revue internationale de politique comparée*, Vol.18, N°3, 2011, pp 11-46. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2011-3-page-11.htm> . Consulté le 16 /07/2022.

(1) Le groupe extrémiste Boko Haram qui multiplie les attaques dans la région de l'Extrême-Nord où les civils sont de plus en plus tués. D'ailleurs, suite à un attentat suicide dans une petite ville de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun qui a fait au moins 15 morts parmi les civils, dont cinq enfants âgés entre 3 et 14 ans⁶⁷, la cheffe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Henrietta Fore s'était exprimée dans un communiqué en condamnant cet acte et en déplorant l'ampleur que prend la montée de la crise au Cameroun en ces termes : « je condamne cet acte horrible et j'appelle à la cessation immédiate des attaques contre les enfants, leurs familles et leurs communautés. Il n'y a absolument aucune justification pour cibler ou utiliser des enfants pour mener des attaques...Je continue d'être profondément préoccupée par le nombre croissant d'attaques contre des civils dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. La montée de la violence a exacerbé une crise humanitaire nationale et on estime aujourd'hui à 3,2 millions le nombre d'enfants dans le besoin à travers le pays »⁶⁸.

(2) Le mouvement des séparatistes⁶⁹ dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest qualifié de « crise anglophone » qui sévit depuis 2016 déjà et dont le but est d'obtenir « l'indépendance » de ces deux régions qui constituent la zone Anglophone du Cameroun. Cette partie du Cameroun serait donc appelée « L'État d'ambazonie ». La zone est donc le théâtre des kidnappings avec demande de rançons, de la fermeture des écoles, de la baisse des activités dans la région, de l'exode des populations dans les autres régions du pays, des affrontements entre l'armée Nationale et celle des sécessionnistes qui causent des morts⁷⁰.

(3) Une crise ambiante, pesante ou encore future est celle de l'après Paul Biya qui est le Président du Cameroun depuis 1982. La dernière élection en 2018 ayant créé de vives tensions dans le pays car les fraudes électorales avaient été dénoncées par le 2^{ème} en liste le Professeur Maurice Kamto. Dans un article de LACROIX paru le 23 octobre 2018 on peut lire « ...Les avocats de Maurice Kamto avaient dénoncé des « fraudes massives » et des cas présumés d'irrégularités, preuves à l'appui, la semaine dernière devant le Conseil constitutionnel. « Nous utiliserons tous les moyens de droit pour faire rétablir la vérité des urnes », ajoute Maurice Kamto. ...Si le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a « pris note » des résultats et appelé ce que d'éventuelles contestations électorales suivent « les canaux légaux », le département d'État américain a relevé « un certain nombre d'irrégularités avant, pendant et après le vote du 7 octobre », créant l'impression que l'élection n'était pas crédible ou vraiment

⁶⁷ Cameroun : l'UNICEF condamne un attentat suicide qui a tué au moins 15 civils dans le nord du pays, 10 janvier 2021. <https://news.un.org/fr/story/2021/01/1086252>. Consulté le 27/08/2022.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Caroline Roussy, « Cameroun : aux origines de la crise séparatiste », entretien avec Dr. Christian Pout, 24 février 2020. <https://www.iris-france.org/144623-cameroun-aux-origines-de-la-crise-separatiste/>. Consulté le 26/06/2022.

⁷⁰ Franck Foute, « Cameroun : à Bamenda, le spectre de « la sale guerre », envoyé spécial à Bamenda, 14 février 2021. <https://www.jeuneafrique.com/1120624/politique/cameroun-a-bamenda-le-spectre-de-la-sale-guerre/>. Consulté le 20/07/2022.

libre et équitable »⁷¹. Tout ce remue-ménage n'avait pas eu raison sur la « force de l'expérience » de son Excellence Paul Biya qui, bien entendu, avait été réélu.

D'une manière générale, la gouvernance en Afrique est à revoir pour un développement effectif du continent. À ce propos, le Prof. Eddy Maloka, Directeur général du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) créé en 2003 dont la mission est d'évaluer la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance économique et la gestion, la gouvernance en entreprise et le développement socio-économique, fait savoir dans un article d'Afrique Renouveau en 2018 que « la bonne gouvernance est la solution aux problèmes du continent africain. Les défis en matière de paix et de sécurité traduisent surtout des problèmes de gouvernance, telle la gestion des élections. Même les problèmes liés au terrorisme, à la gestion de la diversité, au développement ont trait à la gouvernance. En Afrique, la bonne gouvernance facilite tout, sinon il y a des blocages. C'est la clé ! La gouvernance judicieuse permettra à l'Afrique d'être reine du siècle »⁷². Il évoque dans le même article que le MAEP comptait déjà 20 pays évalués à son actif notamment le Mali, le Kenya, le Mozambique, le Sénégal, le Nigéria, le Ghana, l'Afrique du Sud pour ne citer que ceux-là. Au Mali par exemple la situation qui y prévalait avait été prédite dans l'un de ces rapports, mais les recommandations faites n'ayant pas un caractère contraignant, il est possible qu'elles n'eussent pas été prises en compte.

Toutefois, l'un des fléaux qui ne devrait pas être négligé sur le continent africain est celui de la lutte contre la corruption principalement pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne en générale et de l'Afrique centrale en particulier. À ce propos, les observations de Transparency International sont alarmantes malgré quelques progrès observés dans certains pays. Par ailleurs, il ressort de son rapport 2020 sur l'indice de la perception de la corruption quatre recommandations à l'encontre des gouvernements surtout au moment de la crise de Covid-19 ; il s'agit de « *renforcer les organes de surveillance ; garantir la transparence de la passation de marchés, défendre la démocratie, promouvoir l'espace civique ; publier les données pertinentes et veiller à garantir leur accès* »⁷³.

Toutes ces recommandations étant aussi importantes les unes que les autres, la première recommandation est celle qui, à notre avis, aurait dû être la plus urgente à mettre en application car du contenu de cette recommandation il s'avère que la situation pandémique a mis en exergue les failles dans les organes de surveillance. « Renforcer les organes de surveillance : la réponse à la covid-19 a mis en évidence les faiblesses d'une surveillance

⁷¹ Présidentielle au Cameroun : Paul Biya réélu sans surprise, afp, le 23/10/2018 à 08:05 Modifié le 23/10/2018 à 08:43. <https://www.la-croix.com/Monde/Presidentielle-Cameroun-Paul-Biya-reelu-Kamto-dit-toujours-vainqueur-2018-10-23-1300977951>. Consulté le 22/07/2022.

⁷² Zipporah Musau, « La bonne gouvernance : solution aux problèmes de l'Afrique », entretien avec Prof. Eddy Moloka, Afrique Renouveau, Août-Novembre 2018. <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/ao%C3%BBt-novembre-2018/la-bonne-gouvernance-solution-aux-probl%C3%A8mes-de-l%E2%80%99afrique>. Consulté le 1/08/2022.

⁷³Indice de perception de la corruption 2020, https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2021/01/CPI2020_Report_FR-WEB.pdf. Consulté le 24/07/2022.

médiocre et d'une transparence insuffisante. Pour que les ressources soient effectivement distribuées à ceux qui en ont le plus besoin, et non pas détournées par des personnes corrompues, les autorités de lutte contre la corruption et les organes de surveillance doivent avoir les fonds, les ressources et l'indépendance nécessaires pour remplir leurs fonctions »⁷⁴. Effectivement, ces faiblesses continuent d'être observées quand on sait qu'au Cameroun, au Kenya, au Malawi, en Afrique du Sud etc. des malversations ont été révélées « Le Cameroun n'est certes pas le seul pays africain à être montré du doigt pour sa gestion des fonds Covid⁷⁵. Au Kenya, 21 millions de dollars destinés à l'achat de matériel médical ont ainsi « disparu ». En avril dernier, le président du Malawi annonçait plusieurs arrestations de fonctionnaires ayant détourné quelques 6,5 millions d'euros des fonds destinés à lutter contre le coronavirus. En Afrique du Sud, le terme de « covid preneurs » désigne désormais les « entrepreneurs du Covid » qui ont tiré profit de la gestion de la pandémie dans des conditions illégales »⁷⁶. Des exemples sont légion si bien qu'on en arrive à se demander à quand une prise de conscience patriotique factuelle des pays du Sud.

Conclusion

Comparativement au plan Marshall qui a permis à l'Europe de se reconstruire après la deuxième guerre mondiale, l'aide octroyée en Afrique a plutôt un effet inverse car 75% des personnes pauvres dans le monde vivent en Afrique ce qui n'était pas le cas en 1970 ou cette part était de 10%⁷⁷. De plus, selon les prévisions de la banque mondiale, ce taux passera à 90% en 2030⁷⁸.

Cet état de fait à la fois triste et accablant, laisse croire qu'il serait donc difficile qu'un développement véritable se produise si rien n'est fait par les gouvernements africains. Des stratégies et mesures devraient être développées et prises afin que les projets mis en place soient non seulement orientés au bénéfice du bien-être des populations mais aussi qu'un suivi rigoureux soit fait quant à la réalisation desdits projets. La corruption qui gangrène le système camerounais est indubitablement l'un des grands freins à la réalisation des projets car les fonds alloués sont pour la plupart détournés aux fins individuelles au lieu d'être orientés au service du développement de la population. On assiste alors soit à des travaux faits avec des matériaux de mauvaises qualités soit à des travaux inachevés avec des durées de projet différées.

Il est donc impérieux que les parties concernées – donateurs et bénéficiaires – prennent leur responsabilité au sérieux et s'engagent véritablement à ce que les objectifs de l'aide soient

⁷⁴ Ibid

⁷⁵ Cameroun : HRW veut une enquête sur des "détournements" liés à la Covid-19, 23 avril 2021

<https://fr.africanews.com/2021/04/23/cameroun-hrw-veut-une-enquete-sur-des-detournements-lies-a-la-covid-19//>

⁷⁶ En Afrique, détournements de fonds Covid et défiance face au vaccin, 02 juin 2021.

<https://lecourrier.ch/2021/06/02/en-afrique-detournements-de-fonds-covid-et-defiance-face-au-vaccin/#:~:text=Au%20Kenya%2C%2021%20millions%20de,%C3%A0%20lutter%20contre%20le%20coronavirus.>

⁷⁷ <https://www.dw.com/fr/aide-au-d%C3%A9veloppement-afrique-%C3%A9chec/a-60565950>

⁷⁸ <https://www.worldbank.org/en/region/af/publication/accelerating-poverty-reduction-in-africa-in-five-charts#:~:text=%20Accelerating%20Poverty%20Reduction%20in%20Africa%3A%20In%20Five,much%20better%20leveraged%20to%20accelerate%20poverty...%20More%20.> Consulté le 17/09/2022.

atteints. La partie bénéficiaire ayant la plus haute responsabilité, elle devrait donc, dans le cas du Cameroun par exemple, mettre des dispositifs en place afin de s'assurer que l'aide reçue bénéficie dans un premier temps au développement du capital humain – éducation/formation, santé – et dans un second temps à l'industrialisation et l'aménagement du territoire. La question monétaire pour les pays de la zone franc et celle de la bonne gouvernance sont également évoquées comme des freins à l'émergence des économies africaines.

Bibliographie

Doctrine

1. Brunel, Sylvie, Kipré, Pierre, Antoine, Marc, De Montchos Pérouse (2005), *L'aide au tiers monde, à quoi bon ?*, Paris : Atelier.
2. CUF (2018), *L'Afrique : un continent sur la voie de l'intégration*, Szeged : édition du Centre Universitaire Francophone (CUF).
3. Dambisa, Moyo (2009), « L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique », *Afrique contemporaine*, Vol.4, numéro 232, pp. 209-216. <http://www.afrique-contemporaine.info/articles/2009-4-dambisa-moyo-l-aide-fatale-les-ravages-d-une-aide-inutile-et-de-nouvelles-solutions-pour-l-afrique/>. Consulté le 30/08/2022.
4. Debanes, Pauline, Lechevalier, Sébastien (2014), « La résurgence du concept d'État développeur : quelle réalité empirique pour quel renouveau théorique ? », *Critique internationale*, Vol. 2, n° 63, pp. 9-18. <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2014-2-page-9.htm>, Consulté le 2/07/2022.
5. Dominique, Sene (2016), « Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal », *Sciences & Actions Sociales*, Vol 3, N° 5, pp.124-138. <https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2016-3-page-124.htm?ref=doi>. Consulté le 3/09/2022.
6. Herland, Michel (2008), Commentaire du livre de Jacques Brasseul, *Introduction à l'économie du développement*, Paris : Armand Colin. <http://mondesfrancophones.com/espaces/economies/introduction-al%E2%80%99economie-du-developpement-de-jacques-brasseul/>.
7. Kako, Nubukpo (2015), « Le franc CFA, un frein à l'émergence des économies africaines ? », *L'Économie politique*, Vol. 4, N° 68, pp. 71-79. <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2015-4-page-71.htm>.
8. Jacquet, Pierre (2006), « Les enjeux de l'aide publique au développement », *Politique étrangère*, Vol.4, Hiver, pp. 941-954. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-941.htm>. Consulté le 6/08/2022.
9. Madaule, Stéphane (2021), « Aide publique au développement : l'envers du décor », *L'économie politique*, Vol. 2, N° 90, pp. 83-92. <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2021-2-page-83.htm>.
10. Ntwali, Valéry, Cirhuza, Guillain (2021), « Emergence in The WAEMU and EMCCA Areas », *Studia UBB. Europaea*, LXVI, 2, pp. 119-134.

11. Roussy, Caroline (2020), « Cameroun : aux origines de la crise séparatiste », entretien avec Dr. Christian Pout, 24 février 2020. <https://www.iris-france.org/144623-cameroun-aux-origines-de-la-crise-separatiste/>. Consulté le 26/06/2022.
12. Thiebault, Jean-Louis (2011), « Comment les pays émergents se sont-ils développés économiquement ? La perspective de l'économie politique », *Revue internationale de politique comparée*, Vol.18, N°3, pp 11-46. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2011-3-page-11.htm> . Consulté le 16 /07/2022.
13. Zipporah, Musau (2018), « La bonne gouvernance : solution aux problèmes de l'Afrique », entretien avec Prof. Eddy Moloka, Afrique Renouveau.

Articles de presses, rapports et autres documents

14. Article de journal Cameroun Tribune, <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/38042/fr.html/strategie-nationale-de-developpement-2020-2030-on-sapproprie-les-reformes>.
15. Aide publique au développement, https://www.oecd-ilibrary.org/development/official-development-assistance-oda/indicator-group/french_6912ed94-fr.
16. Banque Mondiale (2020), Afrique vue d'ensemble, <https://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/overview>.
17. BIGOT Laurent (chroniqueur Le Monde Afrique), « L'aide publique au développement n'aide pas l'Afrique », Décembre 2015. <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/14/l-aide-publique>.
18. Banque Mondiale (2016), Cameroun : memorandum économique Marchés, administration publique et croissance. La Banque mondiale BIRD-IDA, Décembre.
19. Commission de l'Union Africaine, Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons - Document cadre- Disponible sur <https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/agenda2063-frameworkf.pdf>.
20. Déclaration de paris sur l'efficacité de l'aide au développement, 2005. Disponible sur <https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/34579826.pdf>.
21. Foute, Franck (2021), « Cameroun : à Bamenda, le spectre de « la sale guerre » », envoyé spécial à Bamenda, 14 février. <https://www.jeuneafrique.com/1120624/politique/cameroun-a-bamenda-le-spectre-de-la-sale-guerre/>. Consulté le 20/07/2022.
22. Informel et assiette fiscale en Afrique : et si la blockchain changeait la donne, 13 septembre 2020, https://www.lepoint.fr/afrique/informel-et-assiette-fiscale-en-afrique-et-si-la-blockchain-changeait-la-donne-13-09-2020-2391637_3826.php.
23. Jeune Afrique (2021), Zlecaf : les pays africains ne sont pas prêts, 07 janvier, <https://www.jeuneafrique.com/1099588/economie/zlecaf-les-pays-africains-ne-sont-pas-pret/>
24. Jeune Afrique, A qui profite vraiment le Franc CFA, <https://www.jeuneafrique.com/mag/367614/economie/a-profite-franc-cfa/>.
25. L'industrialisation au service du développement, 2020, <https://www.un.org/fr/observances/africaindustrializationday#:~:text=Le%20d%C3%A9veloppement%20industriel%2C%20dans%20les,et%20cr%C3%A9er%20de%20nouveaux%20emplois>.

26. Les pays africains classés selon le nouvel Indice de l'Émergence en Afrique 2017 (OBEMA), 28 février 2018, <https://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique/2802-54801-les-pays-africains-classes-selon-le-nouvel-indice-de-l-emergence-en-afrique-2017-obema>.
27. OMD (2011), Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport, page 22/172. <file:///D:/Downloads/UNDP-ADFB-MDG-FR-2011.pdf>.
28. Rapport du DAD-CAMEROON sur l'aide au développement 2012-2013, pages 24/183 [http://www.undp.org/content/dam/cameroon/docs/UNDP-CMR-rapport-DAD\).pdf](http://www.undp.org/content/dam/cameroon/docs/UNDP-CMR-rapport-DAD).pdf).
29. Rapport sur la gouvernance en Afrique, <https://au.int/sites/default/files/documents/36843-doc-fre-the-africa-governance-report-march-launch-final.pdf>.
30. Rapport national sur le développement humain 2019 : croissance inclusive, inégalités et exclusions, page 176/282, <https://cameroon.un.org/fr/31687-rapport-national-sur-le-developpement-humain-2019-croissance-inclusive-inegalites-et>